

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe ARDHUIN - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-002-12271/22/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Groupement des Entreprises Ouest Étang de Berre au titre de l'exercice 2022 30900

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Groupement des Entreprises Ouest Étang de Berre fédère les entreprises de l'ensemble des zones d'activités du Pays de Martigues. Par les actions qu'il développe auprès de ses adhérents, le Groupement des Entreprises Ouest Étang de Berre favorise les échanges et met en réseau les entreprises du territoire. Il permet ainsi aux entreprises récemment installées sur le territoire, de se faire connaître et de s'intégrer rapidement.

Dans le cadre de l'animation économique du territoire sur lequel le G.E.O.E.B. s'engage depuis 2007, il souhaite plus que jamais faire rayonner le territoire par des rendez-vous économiques riches et variés pour cette fin d'année 2022: rencontre économique, table ronde industrie, conférence inspirante. Ce programme permettra de donner de la visibilité au territoire à l'échelle métropolitaine tout en permettant aux acteurs économiques de se retrouver.

Le G.E.O.E.B. prévoit donc 3 événements en fin d'année:

- Table ronde industrie : il s'agira d'un événement économique sur le thème « l'industrie sur notre territoire, sa mutation et innovations ». Il y aura également des rencontres business sous forme de « speed business meetings ». Cet événement est prévu durant la semaine de l'industrie, qui se déroulera la dernière semaine du mois de novembre.
- Gala au mois de décembre : il s'agira d'une grande soirée conçue comme un rendez-vous économique pour toutes les entreprises, les associations économiques du pourtour de l'Etang de Berre et les institutions. En 2017, près de 300 entreprises avaient participé à cet événement.
- Conférence inspirante au mois de décembre : l'invitée sera Julia de Funès philosophe, conférencière. Elle a beaucoup écrit sur le travail et la notion de bonheur. Il sera question de l'ère post covid-19, une ère où la sphère privée et professionnelle sont plus que jamais entremêlées.

L'association sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention de 15 000 € au titre de l'exercice 2022 dossier MGDIS N°2463. Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association G.E.O.E.B une subvention spécifique d'un montant de 15 000 €.

Il convient de préciser que le Conseil de Territoire du Pays de Martigues a attribué par la délibération n°2022-005 du 3 mars 2022 une subvention de fonctionnement global d'un montant de 15 000 € au titre l'exercice 2022 à l'association G.E.O.E.B. Il est précisé qu'il convient de déroger à l'article 57 du règlement budgétaire et financier approuvé par délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 et d'attribuer cette subvention après le commencement de la réalisation de l'action.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle de son territoire, des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée à l'association Groupement des Entreprises Ouest Étang de Berre une subvention de fonctionnement spécifique de 15 000 euros au titre de l'exercice 2022.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association G.E.O.E.B, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2022 au Budget de liquidation transitoire 6 - chapitre 65 – nature 65748 – fonction 62.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY